

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2024**

Délibération n°2024.11.226

Adhésion au contrat d'assurance groupe pour les risques statutaires

LE QUATORZE NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT QUATRE à 17 h 30, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 8 novembre 2024

Secrétaire de Séance: Hélène GINGAST

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **57**

Nombre de pouvoirs: **15**

Nombre d'excusés: **3**

Membres présents :

Séverine ALQUIER, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DEZIER, Anthony DOUET, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANÇOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Martine PINVILLE, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Mireille RIOU, Thierry ROUGIER, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

Ont donné pouvoir :

Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Jacky BONNET à Zahra SEMANE, Frédérique CAUVIN-DOUMIC à Raphaël MANZANAS, Gérard DESAPHY à Xavier BONNEFONT, Chantal DOYEN-MORANGE à Isabelle MOUFFLET, Valérie DUBOIS à Sophie FORT, Christophe DUHOUX à Martine PINVILLE, Gérard LEFEVRE à Sandrine JOUINEAU, Charlene MESNARD-CALMELS à Vincent YOU, Corinne MEYER à Benoît MIEGE-DECLERCQ, Gilbert PIERRE-JUSTIN à Pascal MONIER, Jean-Philippe POUSSET à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Catherine REVEL à François ELIE, Martine RIGONDEAUD à Hassane ZIAT, Marcel VIGNAUD à Didier BOISSIER DESCOMBES,

Excusé(s):

Catherine BREARD, Jean-Claude COURARI, Fabienne GODICHAUD,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_226-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024

Publication : 20/11/2024

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 NOVEMBRE 2024

DELIBERATION
N°2024.11.226

Rapporteur : Eric BLOJOUT

ADHESION AU CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE POUR LES RISQUES STATUTAIRES

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UNE AGGLO QUI DEVELOPPE ET PREND SOIN DE SES RESSCES AU SERVICE DES POL CTAIRES ET DES CITOYENS

Ambition : MOBILISATION DES SERVICES CTRE

Enjeux : [90206 -9) PILOTER LA MASSE SALARIALE]

OBJECTIFS **DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 3 : santé et bien être

Les employeurs territoriaux sont tenus d'assurer à leurs agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL, qui ne relèvent donc pas du régime général de sécurité sociale, la prise en charge, dans les limites réglementaires :

- des **prestations en nature** (frais médicaux, examens,...) **et en espèces** (indemnités journalières) en cas de CITIS (accident de service ou de maladie professionnelle imputable au service, y compris le temps partiel thérapeutique),
- des **prestations en espèces** (indemnités journalières) en cas de maladie ordinaire, longue maladie, longue durée, y compris le temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité temporaire, maternité, paternité, adoption,
- du **capital décès** aux ayants droits en cas de décès en activité, imputable ou non au service.

Par délibération n°8 du 15 février 2024, GrandAngoulême a confié au centre de gestion de la FPT 16 le soin de négocier pour son compte, un contrat d'assurance risques statutaires garantissant les frais laissés à sa charge.

Dans ce cadre, et au regard de sa sinistralité et des risques encourus, la communauté choisit d'assurer les risques détaillés dans le tableau ci-dessous, auprès du contrat groupe négocié par le centre de gestion de la FPT de la Charente, à savoir :

Courtier : **RELYENS** / Assureur : **CNP**

Durée du contrat : 4 ans, du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2028

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve d'un préavis de 6 mois

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024 11 226-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024
Publication : 20/11/2024

Régime du contrat : capitalisation, c'est à dire l'engagement de maintenir toutes les garanties souscrites même après résiliation du présent contrat.

Les garanties et les taux suivants seraient retenus :

Garanties	Taux 2025-2028 (*) (**)
CITIS (accident de service et maladie imputable au service y compris temps partiel thérapeutique) - frais médicaux - indemnités journalières sans franchise	1,35%
Longue maladie / longue durée (y compris le temps partiel thérapeutique) sans franchise	1,80%

(*) applicable au traitement brut indiciaire soumis à retenue pour pension

(**) non compris les frais de gestion égaux à 0,15% pour 2 risques assurés

Le taux passe ainsi de 2,41% sur la période 2021-2024 à 3,30% pour la période 2025-2028, ce qui représente une augmentation annuelle estimée à + 159 000 € tous budgets confondus.

Je vous propose :

DE CONFIRMER l'adhésion de GrandAngoulême au contrat d'assurances groupe pour les risques statutaires souscrit par le centre de gestion de la Charente, avec RELYENS / Assureur : CNP, pour les garanties et tarifs décrits ci-dessus, y compris les frais de gestion au taux de 0,15%,

D'AUTORISER Monsieur de Président ou son représentant à signer tous les actes y afférant.

Pour : 72 Contre : 0 Abstention : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
--	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_226-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024

Publication : 20/11/2024